



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégué au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra, Centre des congrès).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame SERGEANT Alexandra en tant que cuisinière et serveuse en restauration du 1^{er} juin au 18 septembre 2022,
- Madame MICOUD-TERREAU (BUREL) Sonia en tant que serveuse en restauration du 1^{er} juin au 18 septembre 2022,
- Monsieur NICOLAU Ian en tant que serveur en restauration du 1^{er} juin au 18 septembre 2022,

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un avenant au contrat de travail avec :

- Madame CAZULET Amélie en tant que serveuse en restauration du 07 au 12 juin 2022.

Fait à Jonzac,
Le 01 JUIN 2022

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex
Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU